Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20250930-2025_DELBU_029-DE
Reçu le 06/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 30 septembre 2025

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 28 août 2025

DELIBERATION N° BU 2025 - 029

Choix du prestataire pour les élections 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration.
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique ;
- Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20250930-2025_DELBU_029-DE
Reçu le 06/10/2025

DELIBERATION N° BU 2025-29 : Choix du prestataire pour les élections 2026

Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) et la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) doivent être renouvelés dans les quatre mois suivant un scrutin municipal. Ce scrutin se déroulant en mars 2026, ces instances devront être renouvelées en fin de premier semestre 2026.

Par ailleurs, le comité social et territorial (CST) ainsi que l'ensemble des commissions administratives paritaires (CAP) ont été renouvelées en décembre 2022 pour un mandat de quatre ans. Il sera donc nécessaire de les renouveler à nouveau en décembre 2026.

Ainsi, il sera nécessaire d'organiser au cours de l'année 2026 l'ensemble des scrutins relatifs à ces instances paritaires.

En vue de la mise en place de scrutins électroniques, trois prestataires ont été sollicités et ont proposé les tarifs suivants :

	AKG / Votéo	Voxaly	Kercia
CCDSPV + CATSIS	9 182 €	11 375 €	8 562 €
dont frais postaux	4 500 €	2 880 €	3 184 €
CST + CAP	1 194 €	8 340 €	6 240 €
Total	10 376 €	19 715 €	14 802 €

Les aspects techniques sont similaires.

Kercia apparaît comme le mieux disant pour le scrutin CCDSPV/CATSIS et offre un accompagnement de qualité.

AKG/Votéo apparaît comme le mieux disant pour le scrutin CST/CAP mais offre un accompagnement manifestement de moindre qualité.

A l'unanimité, les membres du bureau valident le choix de la société Kercia comme prestataire dans le cadre du vote électronique lors des élections du CCDSPV et de la CATSIS de 2026 et de surseoir au choix du prestataire dans le cadre des élections du CST et des CAP de décembre 2026.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours * HAUTE-LOIRE